



PLAN DE ZONAGE RLPI

COMMUNE : MONT-SAINT-MARTIN

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 7 février 2020

Echelle 1:5500

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

ZONAGE RLPI

- ZP1A : Cœurs historiques, sites patrimoniaux remarquables
- ZP1B : Autres cœurs historiques
- ZP2 : Centralités, pôles de vie
- ZP3 : Trames vertes et bleues
- ZP4 : Espaces naturels
- ZP5 : Secteurs sensibles
- ZP6 : Zones d'activités économiques et commerciales
- ▬ ZP7.1 : Axes majeurs, autoroutes et nationales
- ▬ ZP7.2 : Axes secondaires et historiques, entrée de métropole et entrée de ville
- ▬ ZP7.3 : Axes d'entrées de ville au sein des sites patrimoniaux remarquables
- ZP8 : Reste du territoire

LIMITES DE L'ESPACE AGGLOMÉRÉ

Limites de l'espace aggloméré

LIMITES ADMINISTRATIVES

- ▬ COMMUNALE
- ▬ PARCELLE
- ▬ BÂTIMENT
- COURS D'EAU

